

- Ledru-Rollin

En 1890 <sup>1</sup>, la préfecture de la Seine décide d'employer le legs de la veuve du juriste et homme politique Ledru-Rollin <sup>2</sup> pour la fondation d'un nouvel établissement de convalescence. Édifié à Fontenay-aux-Roses dans la propriété de la bienfaitrice, son inauguration a lieu le 4 août 1892 <sup>3</sup>, La destination de **l'asile Ledru-Rollin** <sup>4</sup> consiste à héberger et à suivre médicalement les femmes à leur sortie de la maternité. À la fois maison de convalescence pour les mères incomplètement remises du séjour en hôpital et asile de nouveau-nés, l'établissement abrite 51 lits et 51 berceaux en 1909 <sup>5</sup>.

Rattaché à l'Assistance publique depuis le 1er janvier 1942, l'asile prend le nom de **maison maternelle Ledru-Rollin** <sup>6</sup>. En dépit de son transfert <sup>7</sup> vers une autre administration, elle conserve sa destination de lieu de soins et de repos, en 1960 elle gère 100 lits <sup>8</sup>.

Le décret n° 61-1305 du 5 décembre 1961 <sup>9</sup> détermine le transfert de l'établissement à la préfecture de Paris. Par conséquent en application de ce décret, la **maison maternelle Ledru-Rollin** ne dépend plus depuis le 1er janvier 1962 de l'administration de l'Assistance publique mais du service d'aide sociale à l'enfance. De même, les droits et obligations résultant de l'utilisation des biens appartenant à l'AP, dont ceux de la maison maternelle Ledru-Rollin sont définitivement transférés à la préfecture de Paris le 1er janvier 1968, en application du décret n° 67-923 du ministère des Affaires sociales <sup>10</sup>.

Outre la notice historique et la collection de documents figurés, vous pouvez consulter les comptes de la **maison maternelle Ledru-Rollin** dans les comptes de l'administration de l'Assistance publique. Pour en savoir davantage sur l'activité de l'établissement lisez les tables du conseil de surveillance.

1. (B-343<sup>3</sup>, p. 27).

2. Vous pourrez trouver des références bibliographiques sur Alexandre Auguste Ledru-Rollin (1807-1874) dans le fichier biographique.

3. (C-1115<sup>0</sup>, p. 29-30).

4. Madame Ledru-Rollin fait de la ville de Paris sa légataire universelle ; en guise de reconnaissance, l'administration attribue le nom de la bienfaitrice à l'asile de Fontenay-aux-Roses.

5. (B-128, p. 245).

6. RAC, circulaire du 7 janvier 1942 (1 J 25, p. 4-5).

7. Procès-verbal du *conseil de surveillance*, séance du 9 avril 1942 (1 L 77, p. 255-256).

8. 50 lits pour les mères et 50 berceaux ; *Prix de revient des établissements de l'Assistance publique à Paris*, 1960, p. 88.

9. Décret du ministère de la Santé publique et de la Population relatif à l'organisation des services de l'enfance dans le département de la Seine ; *JO* du 6 décembre 1961, p. 11241.

10. Retrouvez ce décret du 3 octobre 1967 dans le *journal officiel* du 21 octobre 1967, p. 10390-10391. En complément, vous pourrez vous reporter à la communication du directeur général au sujet du transfert dans le procès-verbal du *conseil d'administration*, séance du 18 janvier 1968 (1 L 106, p. 707-709).

	<b>1942</b>	<b>1943</b>	<b>1944</b>	<b>1945</b>
Entrées médecine	828	1 018	845	766
Sorties médecine	849	999	852	780
Morts médecine		96	-	-
Durée du séjour médecine (en	34	29		35
Dépenses (en francs courants)	1 403 308	1 596	1 924 807	3 340 093

## Bibliographie

### Articles consacrés à l'établissement

« Asile Ledru-Rollin pour femmes convalescentes, à Fontenay-aux-Roses ». *La Revue philanthropique*, 1902, p. 504-505. (280 PER 11) •

MOLL-WEISS (Augusta). « L'asile Ledru-Rollin ». *La Revue philanthropique*, 1909, p. 248-251. (280 PER 25)

### Articles et ouvrages évoquant l'établissement

D'ECHEAC (A.). *L'Assistance publique. Ce qu'elle fut ; ce qu'elle est*. Paris, G. Steinheil, 1909, p. 245. (B-128)

FOSSEYEU (Marcel). *État des établissements d'assistance publique nationaux, départementaux, municipaux et des œuvres subventionnées de la ville de Paris et du département de la Seine*. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1908, p. 27-28. (B-3433)

« La ville de Paris à l'Exposition : établissements charitables et assistance par le travail ». *La Revue philanthropique*, 1900-1901, p. 88-89. (280 PER 8)

MENANT (A.). *Notice sur le fonctionnement des services de la direction des affaires municipales*. Paris, imprimerie de la société anonyme des publications périodiques, p. 29-30. (C-11151°)

ROUSSELET (Albin). « Les asiles pour les femmes enceintes et relevant de couches ». *Assistance*, 1892, p. 234-237. (24 PER 2)

STRAUSS (Paul). *L'enfance malheureuse*. Paris, Charpentier, 1896, p. 129-136. (A-800)

## Fonds d'archives

### ☐ Notice historique

- Note relative à la destination et au fonctionnement de la maison maternelle, 119421. (794 FOSS 1), 1 pièce, dact.

### ☐ Documents figurés

- Plans, [inventaire en cours]. (793 FOSS 39), 14 pièces.
- Photographies, 1942. (751 FOSS 136, photos 1-6), 6 pièces.